



RÈGLEMENT 2024-1431-31A

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1431 DE ZONAGE DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-022 SITUÉE AU CENTRE-VILLE À MÊME LA ZONE COMMERCIALE C-021, AFIN D'INCLURE UNE PARTIE DU LOT 2 347 009 DE LA PROPRIÉTÉ DU 1676-1680, AVENUE BOURGOGNE À LA ZONE C-022

Le conseil décrète ce qui suit :

Règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly

Article 1

Le plan de zonage du règlement 2020-1431 de zonage de la Ville de Chambly est modifié par :

- L'agrandissement de la zone C-022 (commerciale) à même la zone C-021 (commerciale) ainsi réduite.

La délimitation des zones modifiées est contenue au plan portant le numéro MZ-2024-1431-31B, préparé par Nicolas Jehannin, daté du 8 mai 2024, et faisant partie du présent règlement sous la cote « Annexe A ».

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

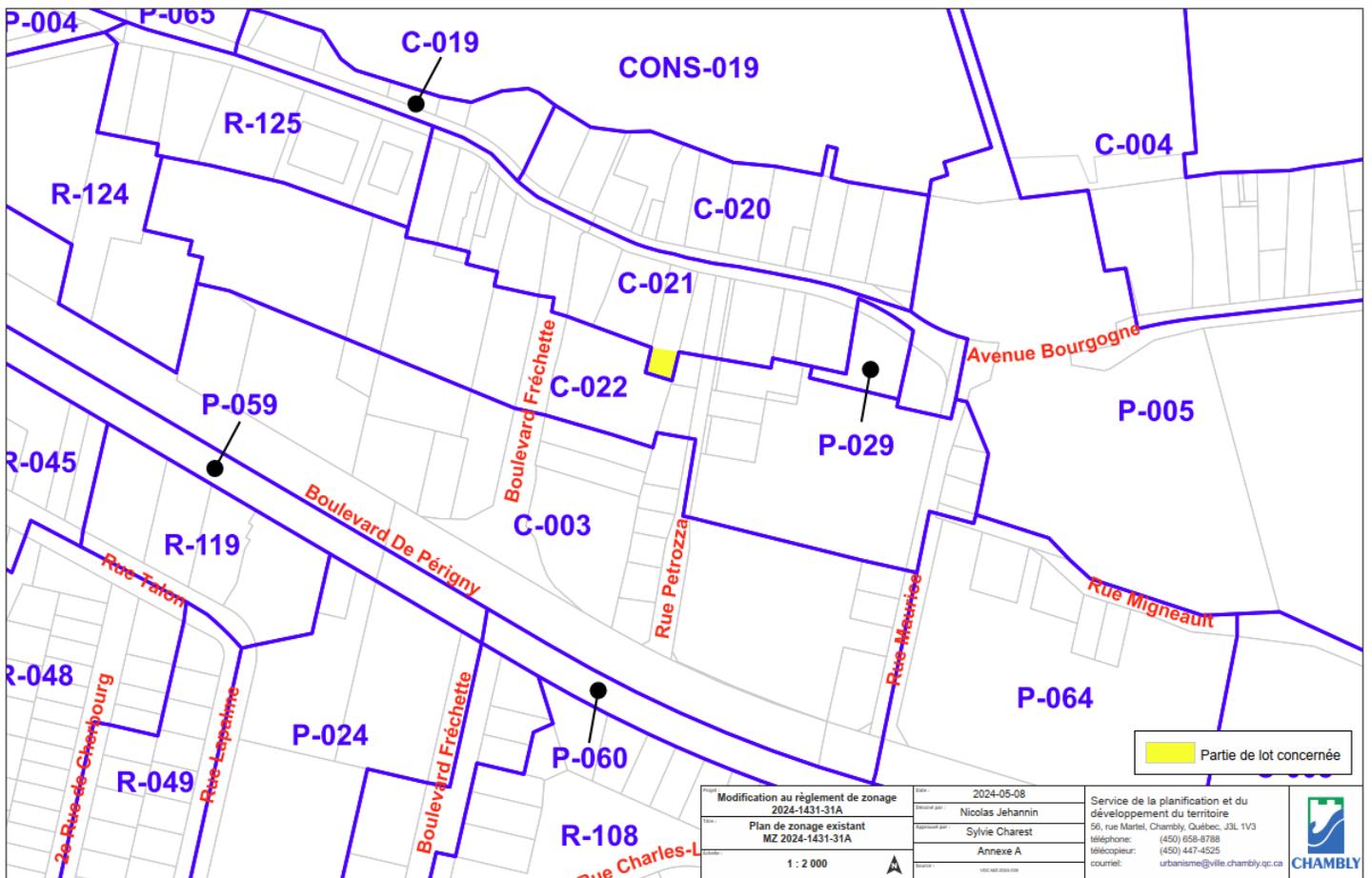
Alexandra Labbé, mairesse

M^e Alexis Jovin, greffier adjoint

INITIALES DU MAIRE
SUPPLÉANT

INITIALES DU
GREFFIER ADJOINT

ANNEXE A



Alexandra Labbé, mairesse

M^e Alexis Jovin, greffier adjoint

INITIALES DU MAIRE SUPPLÉANT
INITIALES DU GREFFIER ADJOINT



RÈGLEMENT 2024-1431-31A

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1431 DE ZONAGE DE LA VILLE DE CHAMBLY VISANT À AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-022 SITUÉE AU CENTRE-VILLE À MÊME LA ZONE COMMERCIALE C-021, AFIN D'INCLURE UNE PARTIE DU LOT 2 347 009 DE LA PROPRIÉTÉ DU 1676-1680, AVENUE BOURGOGNE À LA ZONE C-022

CERTIFICAT

Avis de motion donné le :	4 juin 2024
Adoption du premier projet de règlement :	4 juin 2024
Avis public consultation :	5 juin 2024
Assemblée publique de consultation :	13 juin 2024
Adoption du second projet :	2 juillet 2024
Avis public demande référendaire :	3 juillet 2024
Adoption finale :	20 août 2024
Approbation de la MRC le :	
Publié conformément à la Loi le :	

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Alexis Jovin, greffier adjoint

INITIALES DU MAIRE
SUPPLÉANT

INITIALES DU
GREFFIER ADJOINT